

RSE Ain'Fo

Fournisseur d'énergie dans l'Ain
La Lettre d'Information de RSE N° 17 / Hiver 2022

Flambée des prix de l'électricité : une crise ou une transition ?

Le marché européen de l'électricité est devenu en 2022 totalement hors de contrôle et, par conséquent, absolument imprévisible. Malgré les impacts catastrophiques pour nombre d'entreprises et de collectivités locales, jusqu'à la fin du mois de septembre 2022 aucune mesure visant à plafonner les prix des marchés de gros de l'électricité et du gaz n'a été prise ni au niveau national, ni au niveau européen.

L'origine de cette situation inédite et insoutenable est avant tout une pénurie de production, laquelle n'a pas vraiment surpris les énergéticiens qui la voyaient monter depuis quelques années. En effet, l'électricité nucléaire française a toujours constitué un socle de base essentiel pour le continent européen. Or, notre parc nucléaire est aujourd'hui au plus mal. De plus, la sécheresse a limité la production hydraulique et les centrales au gaz, qui constituent l'appoint et sont à l'origine des prix de marchés, ont subi la pénurie du gaz Russe.

Les entreprises, principales victimes de ce tsunami tarifaire, ont demandé de répliquer en France le mécanisme de prix plafond du gaz adopté par l'Espagne pour faire baisser les prix de l'électricité. Mais à plus long terme, les prix de l'électricité ne pourront redevenir durablement acceptables que si d'une part nous développons d'autres sources de production (nucléaire, éolien, solaire ...) afin que les centrales au gaz ne soient plus la base des prix de l'électricité, et d'autre part si nous réduisons nos consommations en adoptant la sobriété des usages et une plus grande efficacité des équipements, comme nous le disions déjà il y a 50 ans avec la « chasse au gaspi ». Car ce sont toujours l'offre et la demande qui commandent les prix !

La Commission Européenne, après avoir inlassablement promu un marché dérégulé de l'électricité durant 25 ans, semble avoir pris conscience que l'électricité n'étant pas un bien comme les autres, la libre concurrence sur sa fourniture ne garantit nullement un accès à tous de ce bien de première nécessité, et ne permet pas d'assurer un approvisionnement suffisant sur le long terme. Sa Présidente a reconnu fin août que « la flambée des prix de l'électricité montre clairement les limites du fonctionnement actuel du marché ».

Le consensus européen est en train d'évoluer avec une prise de conscience désormais dominante qu'une réforme structurelle du marché européen de l'électricité est inéluctable, avec par exemple la mise en place de prix administrés. Il s'agit d'une révolution culturelle, dont on ne peut que regretter son arrivée un peu tardive. Par conséquent, nous ne traversons pas simplement une crise énergétique, mais une transition structurelle à la fois politique, environnementale et économique.

Le Directeur,
Jean-Marc GEORGE

Fin des coupures pour impayés !

Pour tous les clients équipés de compteurs communicants dont la fonctionnalité de pilotage à distance est effective (compteurs dits « téléopérants »), RSE a décidé de ne plus effectuer de coupures d'alimentation pour ses clients en situation d'impayé, et ce quel que soit le moment de l'année. Ainsi, RSE va au-delà de ses obligations réglementaires qui interdisent les coupures durant la trêve hivernale. Pour ces clients en situation de précarité, la coupure est remplacée par une limitation de la puissance à 1 kVA, ce qui permet de maintenir les usages essentiels comme l'éclairage, le réfrigérateur et le congélateur, ou encore la recharge d'appareils électroniques. Cette disposition permet d'assurer un service minimum, laissant le temps au client de régulariser sa situation.

Ils travaillent à RSE :



Fabienne Rochette : Arrivée en 2007, en remplacement d'un départ en retraite, j'ai occupé pendant 10 ans le poste d'aide comptable. Depuis 5 ans, je suis Responsable des Systèmes d'Information Facturation et Gestion. Je participe à la mise en place et au bon fonctionnement des logiciels administratifs de RSE. Je collabore aux divers projets d'évolution et de modernisation, tel que le déploiement des compteurs communicants, l'agence en ligne du Gestionnaire de Réseaux, la dématérialisation de documents avec une utilisation plus large des smartphones ...

J'assure également, la comptabilité quotidienne, les Ressources Humaines, avec le suivi et la saisie des rapports journaliers de l'activité des équipes, pour établir les éléments de paie, la facturation de l'éclairage public et de la fibre optique.

Je suis également responsable de la relève des compteurs, de la coordination des prestataires jusqu'au retour des relèves dans le logiciel de facturation, pour validation des cohérences, avant l'établissement de la facture définitive.



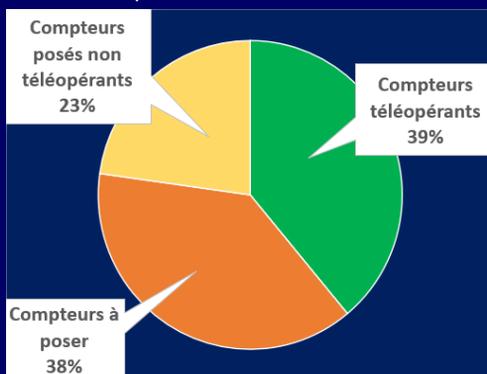
Arthur Lacour : Je suis arrivé à RSE en mars 2017. J'assure les fonctions de Technicien Chargé de Chantiers. De par mon expérience professionnelle d'électricien de réseaux, on me confie des chantiers divers dans tous les domaines d'activités de RSE, haute tension, basse tension, raccordement des clients, éclairage public. J'assure également les dépannages, notamment durant les périodes d'astreintes. Durant ces 5 années, je me suis formé à la fibre optique et j'ai développé également mes compétences en éclairage public. Je suis également le magasinier de RSE et j'assure à ce titre la gestion du matériel en stock pour les différents chantiers. Depuis peu, je suis en train de me former pour aider à l'établissement des devis et je serai bientôt à même d'assurer des rendez-vous avec les clients qui demandent le raccordement de leur maison.

Les nouveaux compteurs : où en est-on ?

Le déploiement des compteurs communicants avance plus vite que prévu. Au 30 septembre 2022, nous avons dépassé les 60% de compteurs posés, soit 7101 compteurs. Nous prévoyons de finir le déploiement au 2ème semestre 2023.

Sur ces 7101 compteurs, environ deux tiers sont communicants, ce qui signifie qu'environ 4500 compteurs sont relevés automatiquement chaque jour. Ces compteurs sont également dits « téléopérants » car il est possible d'effectuer des mises en ou hors service, des augmentations ou diminutions de puissances.

Vous pourrez consulter vos courbes de charge, à condition d'avoir donné à RSE votre autorisation écrite pour que ces données vous soient accessibles via une application appelée « agence en ligne du Gestionnaire de Réseaux de Distribution » qui sera en service fin 2022.



Les communes de St André de Corcy, Mionnay, Civrieux, St Marcel en Dombes et Villeneuve sont totalement déployées. Sur ces communes, le taux moyen de pose est d'environ 93%.

Les communes de St Jean de Thurigneux, Tramoyes, Ste Euphémie, Monthieux, Ars sur Formans et Rancé sont en cours de déploiement.

Les communes de Bouligneux, Sandrans, Toussieux, Ste Olive, Savigneux, Lapeyrouse et Ambérieux sont programmées pour novembre 2022.